

3- Consultation en Ophtalmologie.

4- Consultation en ORL.

Généralités :

- Le médecin consultant est avisé PRN par le médecin d'urgence en cas de doute sur le délai de référence, le diagnostic ou le traitement.
- Le MD d'urgence remplit la demande de consultation et s'assure que les renseignements cliniques traduisent très bien la situation clinique.
- SVP, ne pas référer les patients sans envoyer de fax ou sans discussion avec le médecin consultant au préalable.

A- Pour les consultations urgentes (<24h) de jour de semaine lorsqu'il y a un médecin consultant sur place:

- Le MD d'urgence avise le médecin faisant les consultations au poste 3219.
- Placer le dossier du séjour à l'urgence dans une enveloppe interdépartementale (brune) et la remettre au patient.
- Les patients seront vus au service d'ORLO dans les minutes/heures qui suivent. SVP, ne pas donner de délais au patient car frustration inutile si les délais sont plus longs que prévus.

B- Pour les consultations urgentes (<24h) de semaine lorsqu'il n'y a pas de médecin consultant sur place:

- La demande de consultation est faxée au 7213 par la commis de l'urgence.
- Les demandes de consultation sont triées quotidiennement par le médecin consultant.
- Les patients sont appelés systématiquement le lendemain AM et vus dans la journée.
- Le dossier du patient est envoyé aux archives.

C- Pour les consultations urgentes (<24h) les vendredis soirs, jours de FDS et fériés :

- Le médecin consultant de garde est avisé par le médecin d'urgence.

D- Pour les consultations semi-urgentes (>24h -1 sem) et électives (>1 sem) en tout temps:

- La demande de consultation est faxée au 7213 par la commis de l'urgence.
- Les demandes de consultation sont triées quotidiennement par le médecin consultant.
- Les patients sont appelés dans les jours qui suivent (consultations semi-urgentes) ou placés sur une liste d'attente (consultations électives).